

LE RETOUR AU TRAVAIL ? OUI MAIS PAS A N'IMPORTE QUEL PRIX PAS DE TESTS, PAS DE MASQUES... PAS DE TRAVAIL

Face aux errements et mensonges successifs du gouvernement dans ses annonces et sa gestion de la pandémie du COVID-19, la plus grande méfiance existe à l'égard des conditions de la reprise du travail le 11 mai.

Les mesures et moyens de protection ont souvent fait défaut, notamment pour les masques dont le port est passé d'accessoire à essentiel puis obligatoire. Et la valse-hésitation actuelle autour de la systématisation des tests de détection traduit une nouvelle cacophonie gouvernementale !

Parce qu'aucun plan clair de déconfinement ne permet aujourd'hui de voir quelles seront les dispositions prises pour éviter une nouvelle vague de contamination, **SUD C.T. 38 veut que les élu.e.s et cadres des Collectivités Territoriales apportent toutes les garanties d'un retour au travail sécurisé.** Des réponses précises sont attendues pour lever les inquiétudes des agent.e.s.

Pour ce faire, SUD C.T. 38 :

- rappelle à l'employeur son obligation générale de sécurité en matière de protection de ses salarié.e.s (art. L 4121-1 du Code du Travail)
- demande qu'aucune mesure ne soit prise sans impliquer systématiquement les agent.e.s, leurs représentant.e.s et mobiliser les Instances Représentatives du Personnel (C.H.S.C.T. et C.T.) pour l'élaboration et le suivi du plan de reprise d'activité
- estime nécessaire d'associer les assistant.e.s de prévention, les correspondant.e.s hygiène et sécurité, les médecins, etc. des Collectivités Territoriales et celles ou ceux du Centre de Gestion pour cette reprise.
- appelle la mise en place de cellules de soutien et de veille sanitaire et psychologique pour l'ensemble des personnels. Des mesures doivent être prises pour vérifier leurs conditions de travail et s'assurer de leur état physique et moral.
- conteste la reprise scolaire des enfants autres que ceux des soignant.e.s et ceux assurant des missions de services prioritaires. Nous appelons donc les maires, les présidents des Conseils Départemental et Régional à ne pas rouvrir ces établissements.
- revendique la mise en place d'un plan massif de dépistage passant par des tests, sans attendre un plan national.

La reprise ne se fera pas n'importe comment ni à n'importe quel prix !

Pas de reprise du travail au détriment de notre santé, de notre sécurité et de nos droits de salarié.e.s ! Pas de réouverture des établissements sportifs et culturels ! Non au recul sans précédent des libertés et au détricotage en cours du droit du travail qui s'accélèrent au nom de la reprise économique.

La reprise sera conditionnée aux réponses apportées à nos questions et à nos demandes. A défaut, nous n'hésiterons pas de nouveau à faire valoir nos outils syndicaux : droit de retrait et/ou droit d'alerte pour danger grave et imminent et/ou droit de grève pour obtenir la mise en place et le respect de règles de sécurité.

- Quels sont les services et missions prioritaires et comment vont-ils être définis ?
- Que deviendront les agent.e.s qui ne pourront pas reprendre dans leurs services ? Seront-ils mobilisés sur d'autres postes ? Quand ? Comment ? Lesquels ?
- Les personnes fragiles ou présentant des facteurs de risque seront-elles maintenues en ASA ? Nous demandons une garantie de rémunération pleine et entière.
- Quels services et agent.e.s resteront en télétravail ? Son organisation doit faire l'objet d'une vigilance particulière.
- Qu'en sera-t-il des agent.e.s vacataires et des contractuel.le.s ? Nous requérons qu'ils soient maintenus dans leurs postes et que leurs rémunérations soient garanties.
Dans l'éventualité d'une reprise scolaire qui s'annonce progressive et partielle et du respect de libre choix de scolarisation, quelles positions administratives et quels aménagements de travail pour les agent.e.s avec enfants à charge ?
- Définir une stratégie de protection des agent.e.s et de leur entourage professionnel lors de la détection d'une contamination
- Pour l'entretien et le nettoyage des locaux effectués par une entreprise privée, la collectivité doit s'assurer de la bonne qualité du travail effectué et de la mise en sécurité des personnes qui en sont chargées.
- Comment la collectivité prendra-t-elle en compte la surcharge d'entretien assurée par des agent.e.s dont ce n'est pas la mission principale (par exemple les ATSEM) ? Les produits efficaces contre les virus et le COVID 19 sont-ils déjà disponibles et dans des quantités suffisantes ?
- Pour protéger les agent.e.s pendant les trajets domicile / travail en transports collectifs : permettre un aménagement horaire pour éviter les pics de circulation.
- Garantir la sécurité sanitaire en veillant à limiter le nombre de personnes regroupées dans un même lieu.

Rappelons que la mise à disposition de masques homologués, de savon, de gel hydroalcoolique, de gants et de lingettes désinfectantes à usage unique sont indispensables sur l'ensemble des postes et doivent rester accessibles à tout moment à l'ensemble des agent.e.s. Les mesures de distanciation sociale et les gestes barrières doivent être strictement appliqués dans l'ensemble des services. Pour les pools d'accueil du public, nous réclamons la pose impérative d'écrans de protection. Les protocoles

définissant les modalités de rencontres avec le public doivent être maintenus voire révisés s'ils sont jugés insuffisants par les personnels et leurs représentant.e.s.

Signalons aussi que durant cette période de confinement, ce sont majoritairement des agent.e.s de catégorie C, des femmes, des ouvriers et des employé.e.s dont les rémunérations sont faibles qui assurent les services essentiels (accueil dans les écoles, l'état-civil, les services sanitaires et sociaux, les EHPAD). Plus qu'une prime, nous exigeons une revalorisation salariale conséquente et pérenne. Et pour les personnels en situation précaire, la titularisation.

**A des services publics déjà sacrifiés,
la santé des agent.e.s ne se négociera pas au rabais !**



CONTACTEZ-NOUS ! Ne restez pas isolé.es et participons tou.te.s à la solidarité collective !
mail : sudct38@gresille.org **site :** <https://solidaires-isere.fr> **FB :** solidaires.isere